

ANNONCES LEGALES

936891



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE D'EGUILLES

Par arrêté n°19/CT2/023 en date du 05 juin 2019, Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la

commune d' EgUILLES, ayant pour objets :

- La création d'un sous-secteur UD1a en centre-ville
- La création d'un sous-secteur UD3 ev sur :

Les Plantiers
Le Chemin des Colombiers
Les Lampis
La Cébo/ Route d'Aix
Les Fourques

- La modification des dispositions générales :

Pour l'application de l'article relatif aux lotissements
Pour la compensation de l'imperméabilisation

Pour la mise à jour de la carte archéologique et de sa légende, à la demande de la DRAC

Pour renvoyer au PPR retrait et gonflement des argiles « approuvé » et non plus au PPR « arrêté ».

- La modification du règlement :

Pour préciser les hauteurs en zone UD sans les modifier

Pour mettre en concordance les pourcentages d'emprise au sol (sans les modifier) avec les pourcentages d'espaces libres, en précisant la notion « d'espace libre ».

Pour réglementer les retraits par rapport aux voies et aux limites séparatives.

- Des modifications graphiques :

Ajout d'espaces verts urbains

En cœur de ville,

À la Cébo et en bord de voies route d'Aix,

En bord de voie à l'ouest du village et aux Lampis

En bord de voie et sur les trames vertes aux Plantiers

Ajout d'un emplacement réservé pour création d'un trottoir route d'Aix, en zone UD4.

L'enquête publique se déroulera du 24 juin 2019 à 08H30 au 26 juillet 2019 à 17H00 soit pendant 33 jours consécutifs.

A cet effet, a été désigné par décision n°E19000076/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 24 mai 2019, Monsieur Jean-Marie ISNARD en qualité de commissaire enquêteur.

La Métropole Aix-Marseille Provence – Le Pharo, 58 boulevard Livon, 13007 MARSEILLE - représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, est le maître d'ouvrage responsable de la modification n°1 du PLU de la commune d'Eguilles.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, intégrant l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sous format papier et dématérialisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :
- au siège de l'enquête publique, situé à la Mairie d'Eguilles - Service de l'Urbanisme - Place Gabriel Payeur - 13510 Eguilles, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés (tél. : 04 42 92 40 61).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site: <https://www.registre-numerique.fr/eguilles-plu-m1-ep/> auquel renvoie le site Internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : <http://www.agglo-paysdaix.fr/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 24 juin 2019 de 09 h00 à 12h00 ;
- Le mardi 02 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 10 juillet 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 18 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Le vendredi 26 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et adresser ses éventuelles observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

1. sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête,

2. par voie postale à l'adresse : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – service de l'Urbanisme - Mairie d'Eguilles - Place Gabriel Payeur - 13510 Eguilles,

3. par voie dématérialisée par mail à l'adresse suivante : eguilles-plu-m1-ep@registre-numerique.fr ou sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eguilles-plu-m1-ep/>

4. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur,

5. pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux heures et aux jours d'ouverture mentionnés.

Les observations et propositions du public seront annexées et reportées dans les différents registres d'enquête, dans leurs versions papier et numérique, dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, au Service de l'Urbanisme de la commune d'Eguilles et en Préfecture des Bouches-du-Rhône pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document sera également publié durant la même période sur le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix <http://www.agglo-paysdaix.fr/>, ainsi que sur le site <https://www.registre-numerique.fr/eguilles-plu-m1-ep/>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de dossier de modification n°1 du PLU de la commune d'Eguilles éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis sur ce dernier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, après avis du Conseil Municipal de la commune d'Eguilles.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tél. : 04 86 91 35 61 ou 04 86 91 35 29) - et au Service de l'Urbanisme de la commune d'Eguilles (tél. : 04 42 92 40 61) les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h 30 hors jours fériés.

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

937691



AVIS AU PUBLIC

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Par délibération n° URB 014-6004/19/CM du 16 mai 2019, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Cette délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage :

- au Pharo à Marseille, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, Trigrance 4 – Allée de la Passe-Pierre à Istres,
- en Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, 3, avenue du Port,
- sur le site internet du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence à l'adresse suivante : <http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=1968>.

Le dossier relatif à cette procédure est tenu à la disposition du public à la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et sur le site internet du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence.

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Jeudi 27 Juin 2019
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

935836

Aux 4 quatre Ventes

Et si l'on passait l'été en Delahaye ?

Pour leur dernière grande vente avant les vacances d'été, Maîtres Fleck et Assante organisent une belle vacation multiple et variée avec, comme point d'orgue, une très belle Delahaye Type 109

Si les amoureux des belles mécaniques anciennes seront ravis, les autres amateurs de peinture, d'objets d'art ou de mobilier de qualité ne seront pas en reste. Pour débiter cette vente de caractère, sera dispersé un bel écrin de bijoux composé, entre autre, de plusieurs montres de collection (Rolex, Cartier, etc.). Concernant les arts graphiques et picturaux, nous retiendrons, deux très beaux dessins, l'un d'Edme Bouchardon illustrant les premières



Maurice Bismouth : «Les rabbins dans la synagogue»

937068



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROGNAC

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES PLANS

DU 25 JUIN AU 26 JUILLET 2019

Par arrêté n° 07/19 du 28/05/2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rognac pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Plans.

A cet effet, Monsieur CASTIGLI Luc, géomètre-expert urbaniste, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E19000039/13 du 19 mars 2019.

L'enquête publique se déroulera du mardi 25 juin au vendredi 26 juillet 2019 inclus, soit 31 jours.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes :
le projet complet (Objet de la déclaration, Intérêt Général, Etude loi BARNIER, Pièces modifiées...)

L'évaluation environnementale

Les pièces administratives

les avis des personnes publiques associées et consultés

Deux registres d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

SUR PLACE :

Mairie de Rognac : Service Urbanisme et Autorisation du Droits des Sols – Hôtel de Ville – Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville –13340 ROGNAC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi ;

Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SUR INTERNET : Conseil de Territoire du Pays Salonais : <https://www.agglo-pole-provence.fr/> Mairie de Rognac : <https://www.ville-rognac.fr/>

SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE : A l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/Declaration-projet-Rognac-Les-Plans>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

Le mardi 2 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures

Le jeudi 11 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures

En Mairie de Rognac :

Le mardi 25 juin 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le lundi 8 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures,

Le jeudi 18 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le vendredi 26 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le Service Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63 /mail : severine.bellon@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Rognac et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Mairie de Rognac - Hôtel de Ville – Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville –13340 et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE. Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : severine.bellon@ampmetropole.fr.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Rognac et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet : <https://www.agglo-pole-provence.fr/> et <https://www.ville-rognac.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais
Nicolas ISNARD

brogiani (huit lithographies du même artiste seront, aussi, dispersées). Dans le domaine des arts de la table, on remarquera une très belle ménagère en argent (plus de 10 kg), de style Art Déco et dans celui des plaisirs de Bacchus, une intéressante cave à vin, dont Yquem, Chasse-Spleen, Clos Labory...

Les connaisseurs en mobilier de qualité se retourneront sur une armoire de mariage, arlésienne, en noyer, du XVIIIe siècle et sur un charmant petit buffet nîmois, de la même essence et du même siècle. Plus proche de nous, on notera une armoire-penderie provenant de la Cité Radieuse du Corbusier. Terminons, enfin, sur les chapeaux de roues, ou presque... avec cette élégante Delahaye Type 109, du début des années 1930, en très bon état général. Elle a bénéficié d'une restauration de qualité, présente une carrosserie très correcte et un inté-



Delahaye Type 109

rieur propre. Sûrement tournante et roulante elle n'attends plus qu'un tour de manivelle pour vrombir sur les routes de Provence.

Prado Falque Enchères

26, rue Goudard

13005 Marseille

Tél : 04 96 10 26 30

Exposition commune aux deux

ventes : vendredi 28 juin de

14 h à 19 h et samedi 29 juin

de 9 h 30 à 12 h

Vente de bijoux :

samedi 29 juin à 15 h

Vente mobilière : dimanche

30 juin 2019 à 10 h et 14 h

VIE DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION

937520

EGI FRANCE SAS au capital de 150 000 euros 12, Voie d'Angleterre - ZAC de l'Anjoly 13127 VITROLLES 803 955 038 RCS SALON-DE-PROVENCE Le 29/05/2019, l'associée unique : - a pris acte de la démission de la société PROMOTION DE L'AIR COMPRIME – PAC de ses fonctions de Président à compter du 01/06/2019. - décide de nommer en qualité de nouveau Président la société WHEELOR, SAS au capital de 12.500.000 euros sis 4 place Charles Hernu 69100 VILLEURBANNE,845 026 020 RCS LYON à compter du01/06/2019. - a pris acte de la décision du Président de désigner comme Représentant Permanent M. Bart DEMAN demeurant 1126 chemin de Carpentras à Malemort 84200 CARPENTRAS à compter du 01/06/2019.

APPEL D'OFFRES

938156



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DU THOLONET

M. Le Maire
3384, Route Cezanne
CS 50080
13182 Le Tholonet - cedex 5
Tél : 04 42 66 90 41

RÉFÉRENCE ACHETEUR : MAPA 02-2019

L'AVIS IMPLIQUE UN MARCHÉ PUBLIC

OBJET : Aménagement de l'entrée de ville de la traversée du village du Tholonet. RD17 / RD 64E.

PROCÉDURE : Procédure adaptée

FORME DU MARCHÉ : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Réseaux enterrés et aménagements de surface

Lot N° 2 - Réfections de chaussée

Lot N° 3 - Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore

Lot N° 4 - Aménagements paysagers

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix

REMISE DES OFFRES : 26/07/19 à 17h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 25/06/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.letholonet.fr>

PUBLICATION D'ANNONCES

Officielles, Légales,
Vie des sociétés...

www.laprovence-legales.com

CONTACTS : avis@laprovence-legales.com / 04 91 84 80 19



Devis et conseils
personnalisés

Nos experts sont à votre service
pour vous accompagner dans votre projet

LaProvence